



**CHAMBRES
D'AGRICULTURE**

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT
430 Avenue Jean Jaurès
CS 60199
46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21

Fax :

N° Siret : 18460002100010

N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

Référence à rappeler : 2025 / TR2503463

Objet : Abonnement MesParcelles campagne 2025

FACTURE

ORIGINAL

Pièce : TR2503463

Exercice : 2025

Date : 17-07-2025

Page : 1 / 1

GAEC LE CHAMP DE MONSIEUR
198 ROUTE DU CHAMP DE MONSIEUR
46120 ANGLARS
FRANCE

Prestataire : BALZERGUE COLINE

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
156003 mesparcelles formule Premium	1	395,000	395,00	20,00
156851 Offre JA -50% Formule Premium	1	- 197,500	- 197,50	20,00
178362 Remise 1% paiement par prélèvement	1	- 1,970	- 1,97	20,00

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	20,00			Devise : EUR
Montant HT	195,53			195,53
Base de TVA	195,53			195,53
Montant TVA	39,11			39,11
Total TTC	234,64			234,64
Net à payer	234,64			234,64

Règlement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR761007146000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour votre titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-367 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

Coupon à retourner

Etablissement : D46801 CDA LOT
0917064 GAEC LE CHAMP DE MONSIEUR
Date échéance : 17-08-2025

Référence à rappeler : 2025 / TR2503463
PRLR Prélèvement 30 jours à date d'échéance de la facture
Montant Net en EUR : 234,64